

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-269 DU 9 JUIN 1997

portant approbation du Budget
prévisionnel du Centre National de
Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice
1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et
fonctionnement des Offices à Caractères Social, Culturel et Scientifique ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du Gouver-
nement ;

VU le Décret N°87-443 du 29 Décembre 1987 portant approbation des Statuts
du Centre National de Sécurité Routière ;

VU le Décret N° 96-617 du 31 Décembre 1996 portant attributions, organisation
et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Sur rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Avril 1997 ;

.../...

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le Budget prévisionnel du Centre National de Sécurité Routière (CNRS) pour l'exercice 1997 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 .- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 JUIN 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Plan, de la Restruc-
turation Economique et de Promotion
de l'Emploi,

Albert TEVOEDJRE

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Kamarou FASSASSI

Ampliations : PR 6 CS 4 AN 4 CES 2 HHAC 2 PM 2 MPREPE 2 MTPT 2 MF
2 AUTRES MINISTERES 16 DCF-DSDV-DGBM 3 DGID 2 DGTCP 2
INSAE-DLC 2 UNB-FASJEP-ENA 3 IGAA-DCCT-GCONB 3 CSM 1 BN-
DAN 2 JORB 1.-